

EQUI-CONVICTIONS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

EQUIGEST



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Informations concernant les placements et la gestion | 4 |
| Rapport d'activité | 9 |
| Rapport du commissaire aux comptes | 15 |
| <u>COMPTES ANNUELS</u> | |
| Bilan | 20 |
| Actif | 20 |
| Passif | 21 |
| Compte de résultat | 22 |
| <u>ANNEXE</u> | |
| Stratégie et profil de gestion | 25 |
| Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices | 26 |
| Règles & méthodes comptables | 28 |
| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice | 30 |
| Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice | 31 |
| Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions | 32 |
| Expositions directes et indirectes sur les différents marchés | 33 |
| Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) | 33 |
| Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition | 33 |
| Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) | 34 |
| Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité | 35 |
| Exposition directe sur le marché des devises | 36 |
| Exposition directe aux marchés de crédit | 37 |
| Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie | 38 |
| Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion | 39 |
| Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat | 40 |
| Créances et dettes - ventilation par nature | 40 |
| Frais de gestion, autres frais et charges | 41 |
| Engagements reçus et donnés | 44 |
| Acquisitions temporaires | 44 |
| Instruments d'entités liées | 45 |
| Détermination et ventilation des sommes distribuables | 46 |
| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 46 |
| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 48 |
| Inventaire des actifs et passifs | 50 |
| Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) | 53 |
| Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) | 55 |

| | |
|---|-----------|
| Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) | 56 |
| Synthèse de l'inventaire | 57 |
| Informations SFDR | 58 |

| | |
|------------------------------------|--|
| Commercialisateur | EQUIGEST 153, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris. |
| Société de gestion | EQUIGEST 153, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris. |
| Dépositaire et Conservateur | SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris. |
| Centralisateur | SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes. |
| Commissaire aux comptes | KPMG AUDIT SA Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta - 92066 Paris La Défense. Représenté par Monsieur Christophe Coquelin |

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

- Résultat net : La SICAV capitalise son résultat net (action A et action B)
- Plus-values nettes réalisées : La SICAV capitalise ses plus-values nettes réalisées (action A et action B)

Garantie :

Néant.

Opc d'opc :

Néant.

Objectif de gestion :

La SICAV a pour objectif de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition minimale de 75% sur le marché des actions de la zone euro. Dans ce cadre, l'équipe de gestion investira de manière opportuniste en actions de la zone euro, toutes tailles de capitalisations boursières confondues.

Indicateur de référence :

La SICAV n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un indice. Cependant, l'investissement étant orienté vers les actions de la zone euro l'indice Euro Stoxx au cours de clôture (dividendes nets réinvestis), code SXXT sur Bloomberg, pourra servir d'indicateur à posteriori de la performance.

L'indice Euro Stoxx est l'un des indices représentatif du marché euro. Il est composé de 286 valeurs (grandes, moyennes et petites capitalisations) et a pour objet de représenter l'évolution du marché des actions zone euro dans son ensemble et de fournir une mesure de référence à long terme pour la gestion des portefeuilles d'actions.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion :

En vue de réaliser son objectif de gestion, le gérant investira sur les actions zone euro. La sélection des valeurs pourra se faire dans l'univers entier sans restriction particulière sur la capitalisation boursière, sans biais sectoriel, et sans tenir compte des pondérations dans les indices d'actions de la zone euro.

Afin d'identifier les opportunités d'investissement, l'équipe de gestion réalisera un filtrage systématique sur l'ensemble de l'univers en fonction des critères qu'elle privilégie dans son approche fondamentale (solidité financière, capacité à générer du cash et du dividende, valorisation et perspectives de croissance).

De plus, la SICAV est en permanence investie à hauteur de 75% minimum en actions de la zone euro de grandes, moyennes et petites capitalisations.

L'exposition totale aux marchés actions (en direct et via des instruments dérivés) ne peut excéder 110% de l'actif net de la SICAV. L'exposition aux petites capitalisations (inférieures à 5 milliards d'euros) ne pourra pas dépasser 50% de l'actif net de la SICAV. Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en actions de l'Union Européenne hors zone euro. Les positions ainsi constituées pourront faire l'objet d'une couverture de change, au moyen de contrats de change à terme ou d'options. Le risque de change restera par conséquent accessoire.

Afin de gérer sa trésorerie ou de limiter l'exposition au risque actions en cas d'anticipation défavorable des marchés, la SICAV pourra avoir recours dans la limite de 25% de l'actif net (en direct et via des instruments dérivés) à des titres de créances et des obligations.

Ces obligations pourront être émises par des entreprises privées ou publiques appartenant à la zone

Euro, sans contrainte de notation et sans référence à un objectif de sensibilité du portefeuille. En conséquence, l'investissement maximum sur les titres à haut rendement pourra atteindre 25% de l'actif net de la SICAV. Chaque ligne devra être inférieure à 1% de l'actif net de la SICAV.

Le gérant pourra intervenir sur les marchés dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque actions (surexposition plafonnée à 10% de l'actif net) et taux (sans surexposition). Ils font partie intégrante de la stratégie d'investissement. Ces instruments pourront également servir à effectuer des ajustements dans le portefeuille en cas de mouvements de souscription/rachat importants.

La gestion de la trésorerie pourra également être faite par l'acquisition d'actions ou parts d'OPCVM ou FIA dans la limite de 10% de l'actif net de la SICAV.

Politique d'investissement responsable : la SICAV promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement Disclosure).

Le processus de gestion de l'OPCVM respecte la politique d'investissement responsable d'Equigest. Il applique d'une part une politique d'exclusions ciblées sur certains secteurs d'activité et une sélection de titres en évitant ceux émis par des groupes présentant des risques extra-financiers importants. Le détail de cette politique d'investissement responsable est disponible sur le site www.equigest.fr

L'OPCVM est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental.

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution ;
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue de manière substantielle à la réalisation d'un ou plusieurs des six objectifs, tout en ne nuisant à aucun des autres objectifs (principe dit DNSH, "Do No Significant Harm").

Pour qu'une activité soit considérée comme conforme à la Taxonomie, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (les garanties sociales minimales).

Le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage l'OPC est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental".

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, la SICAV ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre

Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés) :

● Actions :

La SICAV est en permanence investie à 75% minimum en titres éligibles au PEA sur le marché des actions de la zone euro

● Titres de créances et instruments du marché monétaire :

La SICAV pourra être investi jusqu'à 25% maximum dans des titres de créances qui seront utilisés pour la gestion de trésorerie

(titres d'Etat) et des obligations à taux fixes, à taux variables, indexées, convertibles à l'exclusion des produits structurés, des titres subordonnés perpétuels et des obligations synthétiques afin de limiter l'exposition au risque actions du portefeuille en cas d'anticipation défavorable des marchés. Les obligations pourront être émises par des entreprises privées ou publiques appartenant à la zone euro sans contrainte de notation.

● Actions ou parts d'autres OPCVM ou FIA :

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM suivants :

- OPCVM européens dont français
- FIA français ou étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R 214-13 du COMOFI

Ces OPCVM ou FIA peuvent être gérés par Equigest.

A titre accessoire, le FCP peut investir dans des OPCVM de trésorerie pouvant utiliser des stratégies de long short.

Instrumentés dérivés :

Dans la limite d'une fois l'actif, le gestionnaire pourra investir sur les instruments de dérivés suivants :

- Nature des marchés d'intervention :

- réglementés ;
- organisés ;

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action ;
- taux ;
- change ;

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion.

- couverture ;
- exposition ;

- Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions /indices boursiers / taux
- options : sur actions /indices boursiers / taux
- change à terme ;

Titres intégrant des dérivés :

La SICAV peut avoir recours à des warrants négociés sur le marché français ainsi qu'à des bons de souscription d'actions (BSA) à titre accessoire.

La SICAV pourra notamment investir dans des obligations convertibles et indexées dans la limite de 25% de son actif.

Dépôts :

La SICAV n'effectuera pas de dépôts.

Emprunts d'espèces :

Dans le cas de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres :

Dans les limites fixées par la réglementation et afin de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV pourra effectuer les opérations suivantes :

Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM :

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de collatéral des titres ou du collatéral espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Rémunération : des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- **Risque de perte en capital :** Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. Il se peut donc que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

- **Risque lié au marché actions** : Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV. L'exposition de la SICAV aux marchés actions pouvant être portée à 110% par l'utilisation de dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser plus vite que les marchés

- **Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations** : Sur ces marchés, le volume des titres échangés est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de la SICAV peut donc baisser plus fortement.

- **Risque de gestion discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire appliquée au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le fonds peut en outre avoir une performance négative.

- **Risque de taux** : Les variations des marchés de taux peuvent entraîner des variations importantes de l'actif pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative de la SICAV en cas de hausse des taux.

- **Risque de crédit** : Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titres de créance. Ce risque traduit la probabilité que l'obligation ne soit pas remboursée à l'échéance. Ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV. De plus, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que l'investissement en titres de notation faible ou inexistante entraîne un risque de crédit élevé et notamment en cas de défaut de l'émetteur. Il est rappelé que l'investissement sur des titres de faibles notations est négocié sur des marchés dont la liquidité peut s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées internationales. En conséquence, ceci peut impacter les conditions de prix auxquelles la SICAV peut être amené à liquider, initier ou modifier des investissements. Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif en raison des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / high yield peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative."

- **Risque de contrepartie** : la SICAV utilise des instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une des ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

- **Risques liés aux investissements en obligations convertibles** : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau de taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

- **Risque lié aux produits dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative à la baisse.

- **Risque en matière de durabilité** : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La valeur des investissements tant de taux qu'actions pourra baisser si un de ces événements se réalise.

- **Risque de change** : La SICAV est soumise au risque de change de manière accessoire ; il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La SICAV est ouverte à tous souscripteurs recherchant une valorisation dynamique du capital à travers un investissement sur le marché des actions françaises et qui souhaite s'exposer à un risque action important.

La qualité des souscripteurs concernés diffère selon les catégories d'actions proposées par la SICAV. Ainsi les actions A sont plus particulièrement destinées aux personnes physiques, alors que les actions B sont destinées aux investisseurs institutionnels.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de la SICAV.

La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie en unités de compte.

Durée de placement recommandée : Supérieure à cinq ans.

Indications sur le régime fiscal :

La SICAV est éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions)

Le prospectus n'a pas pour ambition de résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions de la SICAV. Celles-ci varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Les investisseurs sont tenus de s'informer eux-mêmes et, le cas échéant, de prendre tout conseil approprié auprès de leur conseil fiscal quant aux conséquences fiscales éventuellement attachés à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession d'actions de la SICAV en vertu des lois applicables dans leur pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur.

La SICAV n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés en France. En application du principe de transparence fiscale, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans la SICAV. Les plus ou moins values sont imposables, le cas échéant, entre les mains des porteurs de la SICAV.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, la SICAV ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr
- Le prospectus de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite auprès d'Equigest - 153, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr.
- Date d'agrément par l'AMF : 20 novembre 2009.
- Date de création du Fonds : 30 décembre 2009.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement global au 31 décembre 2025

L'année écoulée a été marquée par la fin de l'inflation excessive, l'arrivée de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis accompagnée d'un changement radical de politique économique, avec en toile de fond la montée de l'endettement mondial.

1. La fin de l'inflation excessive

Les politiques de hausse des taux conduites par les différentes banques centrales depuis 2022 ont réussi à faire refluer l'inflation. En ne retenant que la partie la moins volatile, l'inflation cœur, on peut observer des chiffres un peu supérieurs qui vont dans la même direction, de 3,2% à 2,6% aux Etats-Unis, de 2,7% à 2,3% en Zone Euro.

Les banques centrales ont pu abaisser leurs taux directeurs, tout en restant prudentes sur les risques d'inflation à venir. La Fed américaine a ainsi ramené de 4,5% à 3,75% son principal taux d'intervention, alors que la BCE revenait de 3,5% à 2%.

Sur l'exercice, le mouvement de désinflation a été favorisé aux Etats-Unis par le ralentissement économique, la croissance en glissement annuel revenant de 2,8% à 2,3% sur l'exercice. Pour la Zone Euro, une reprise a été observée grâce aux performances des pays hors France et Allemagne, la croissance passant de 1,3% à 1,4%, un gain trop faible pour permettre un retour de l'inflation.

2. Une politique économique américaine perturbatrice

Tant sur la méthode que sur le fonds, la politique américaine a radicalement changé avec l'arrivée de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. C'est surtout par la mise en place d'une politique protectionniste à base de remontée très forte des droits de douane qu'il a marqué l'économie mondiale.

Cela s'est traduit par une forte inquiétude des acteurs économiques, particulièrement en mars 2025, renforcée par l'annonce des taux applicables à partir de début avril.

Pour l'exécutif américain, cela a été un message politique fort pour montrer la volonté de relocaliser les productions industrielles. Cela était aussi un des moyens de financement des républicains d'une nouvelle réduction d'impôts devant être approuvée par le Congrès.

Toute cette négociation sous pression a fortement perturbé les marchés financiers, particulièrement en mars - avril pour les actions. L'impact inflationniste pour les ménages américains s'avère limité. En cas d'augmentation des coûts pour l'américain moyen, il sera difficile de maintenir des taux d'intérêt bas, sauf si l'activité ralentit tellement qu'elle nécessite une stimulation. Sur l'exercice, le taux de chômage américain est orienté à la hausse et s'établit à 4,5%, ce qui ne pose pas de problème.

3. Les puissances publiques ont annoncé la croissance de leur endettement

Que ce soit aux Etats-Unis où le déficit public est supérieur à 6% du PIB depuis 2023, en Allemagne où le gouvernement va relancer son économie par des investissements sur l'armée et les infrastructures à hauteur de 900 Mds sur 12 ans ; en France où la maîtrise du budget est devenue quasi-impossible depuis la dissolution du parlement en juin 2024, les besoins d'endettement ne cessent d'être revus à la hausse, ce qui a engendré une orientation haussière aux taux d'intérêt.

Environnement de marché

1. De solides performances pour les marchés actions

Au titre de l'exercice 2024-2025, les marchés actions affichent des performances robustes sur quasiment toutes les principales zones géographiques.

La Chine arrive largement en tête, propulsée par l'intensification des politiques de relance et de l'engouement planétaire pour les technologies associées au déploiement de l'intelligence artificielle. L'indice Hang Seng progresse de 32,50% dividendes réinvestis.

En revanche, le Japon reste en panne de croissance avec une monnaie sous pression, l'embellie des deuxième et troisième trimestre permet au Nikkei 225 d'afficher une progression de 28,63% dividendes réinvestis.

Les marchés actions européens et américains affichent un bilan très proche, malgré deux séquences distinctes.

En effet, l'essentiel de la performance des indices S&P500 et Nasdaq, respectivement +17,86% et +21,17%. La divulgation de sa politique de tarifs douaniers lors du « Liberation Day » avait engendré une correction des marchés au mois d'avril. Les négociations ont abouti sur un compromis qui a assuré un net rebond des marchés actions au cours du deuxième semestre 2025.

L'Europe a pâti de l'arrivée de M. Trump à la présidence des Etats-Unis. Cependant, la perspective des négociations des tarifs douaniers a permis aux marchés actions de progresser. Le maintien d'un cap accommodant de politique monétaire par la BCE a fini par bénéficier aux secteurs cycliques et aux banques. L'indice Euro Stoxx progresse de 24,25%, dividendes réinvestis, au cours de l'exercice. La persistance des incertitudes politiques en France pèse sur le climat des affaires et la confiance des ménages, l'indice CAC40 voit sa progression limitée à +14,28%.

2. Des taux gouvernementaux sous tension

Les taux gouvernementaux à 10 ans allemands ont évolué tout au long de l'exercice à des niveaux plus élevés qu'en début d'exercice en passant de 2,37% à 2,86%. Cette tension sur les taux correspond à l'annonce par l'Allemagne d'un plan d'investissement pluriannuel dans les infrastructures, notamment militaires. La concrétisation de la bataille commerciale des Etats-Unis avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux par l'instauration de tarifs douaniers réciproques substantiels a mis sous pression les taux.

L'orientation budgétaire plus rigoureuse de l'Italie est appréciée par les investisseurs, son taux gouvernemental à 10 ans ne se tend que de 0,03% à 3,55%. Ce taux est identique à l'équivalent français qui s'est tendu de 0,36%. L'incapacité de la France à se doter d'un budget pèse sur son taux d'emprunt et accroît la charge d'intérêt de sa dette souveraine.

Aux Etats-Unis, les anticipations d'inflation ont été revues à la hausse, incitant la FED à mettre en pause pendant neuf mois son cycle d'assouplissement monétaire, malgré le ralentissement du marché du travail. Cette politique permet à la FED de comprimer la partie longue de la courbe des taux : le taux à 10 ans américain se détend nettement en passant de 4,57% à 4,17%

En Europe, la BCE module sa politique monétaire en annonçant avoir terminé son cycle d'assouplissement de ses taux directeurs. Sa cohérence et sa consistance ont permis une pentification limitée de la courbe des taux.

L'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return a été pénalisé par la remontée des taux et voit sa progression limitée à +0,56% au cours de l'exercice.

3. Un contexte propice à la contraction des primes de risque obligataire

La bonne orientation des marchés action se reflète tout naturellement sur les spreads crédit qui se rapprochent de leurs points bas historiques. Le spread moyen de l'indice Itraxx 5 ans Investment Grade s'est contracté de 7 bps à 51 bps, quand le spread moyen de l'indice Itraxx 5 ans High Yield se contractait de 69 bps à 244 bps,

En termes de performance, la réduction des spreads ayant amélioré la performance des taux d'état, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex Financials a progressé de 2,63% sur l'exercice quand l'indice Bloomberg Corporate High Yield BB ex Financials progressait de 5,05%.

4. Le marché des devises animé par la correction du dollar

La politique économique de M. Trump a un impact nettement négatif sur le dollar dont la valeur a perdu 13,4% par rapport à l'euro au titre de l'exercice.

Politique d'investissement

La Sicav a conservé une exposition aux actions soutenue durant l'exercice (autour de 96% en moyenne sur l'année). L'investissement résulte dans chacun des cas d'une analyse détaillée des fondamentaux économiques et des prévisions financières.

Analyse interne des fondamentaux des entreprises :

- Position concurrentielle par rapport aux compétiteurs.
- Modèle de croissance organique, externe ou combinaison des deux modèles.
- Management / Gouvernance : Appréciation de la qualité du management. Track record en matière d'exécution.
- Gouvernance compatible avec la position d'actionnaire minoritaire.
- Solidité financière : Point particulier sur la capacité des sociétés à générer des FCF positifs et niveau d'endettement sous contrôle.

Valorisation :

Nous portons une attention particulière aux multiples de valorisation des entreprises. Les baisses excessives permettent d'obtenir des points d'entrée attractifs sur des dossiers de qualité.

Nous utilisons principalement deux méthodes pour évaluer les dossiers analysés :

- Analyse des multiples de valorisation par rapport à ses niveaux historiques
- Actualisation des cash-flow futurs pour l'appréciation de la valeur fondamentale de l'entreprise.

Momentum :

Analyse du momentum boursier : dynamique d'appréciation ou de révisions à la baisse des perspectives bénéficiaires.

Nous avons poursuivi en 2025 le travail de repositionnement du portefeuille vers des valeurs à capitalisations plus importantes, plus liquides et plus représentées dans les grands indices. La part des valeurs constituant le portefeuille dont la capitalisation boursière est inférieure à 5.0 md€ représente ainsi 23.6% au 31/12/2025 contre 38.2% au 31/12/2024 et 43.1% au 29/12/2023.

Le portefeuille est resté assez concentré autour de 40-50 valeurs environ soit un poids moyen par ligne d'environ 2.0%.

Les cinq principaux poids du portefeuille au 31 décembre 2025 sont : Safran, Thales, Hermes, Equi- Actions Suisse (part I) et Enel représentant 19.4% de l'actif net du fonds.

En 2025, les cinq meilleurs contributeurs de la Sicav ont été Thales, ASML, Safran, Enel et Société Générale. A l'inverse, les cinq moins bons contributeurs ont été Wolters, SAP, Cap Gemini, SEB et SideTrade.

Performances en 2025 :

Sur la période sous revue, la Sicav (part B) a eu une performance de 11.02% à comparer à une performance de 24.25% pour l'Euro Stoxx* et 17.30% pour l'indices des petites valeurs CAC Mid & Small. La part A a connu une performance de 9.86% en 2025.

Les performances passées sur la période ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV.

* indice à dividende réinvestis.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice :

| Titres | Acquisitions | Cessions |
|----------------------|--------------|-------------|
| SOCIETE GENERALE SA | | - 1 293 348 |
| BANCO SANTANDER SA | 1 281 892 | |
| Renault SA | 1 039 170 | |
| SAP SE | 967 526 | |
| FERRARI NV | 780 821 | |
| UCB SA | 756 535 | |
| HERMES INTERNATIONAL | | - 748 009 |
| SOPRA STERIA GROUP | | - 702 812 |
| INTERPUMP GROUP SPA | | - 702 636 |
| SYMRISE AG | | - 681 464 |

La SICAV est désormais classée par Lipper dans la catégorie « Actions Zone Euro ».

| Equi-Convictions | | |
|-------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | 3 ans | 5 ans |
| Total Return | 1 <i>of 2666</i> | 1 <i>of 2398</i> |
| Consistent Return | 1 <i>of 2666</i> | 1 <i>of 2398</i> |
| Preservation | 2 <i>of 20317</i> | 2 <i>of 17332</i> |
| Expense | NA | NA |

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Au cours de l'année, le Fonds, par l'intermédiaire de son gérant a participé aux décisions des assemblées générales dans le respect de la politique de vote de la société de gestion.

Les gérants d'Equigest ou par délégation les assistants-gérants sont responsables du vote aux assemblées générales des titres dont ils assurent la gestion. Ils sont en charge d'analyser et d'instruire les résolutions présentées.

Depuis le 1er janvier 2023, la société de gestion s'appuie notamment sur les informations et les analyses fournies par ISS Governance – Institutional Shareholder Services, prestataire d'Equigest.

La politique d'engagement actionnarial et de vote ainsi que le rapport de vote sont consultables sur le site d'Equigest.

Commissions de mouvement

La société de gestion ne prélève aucune commission de mouvement. Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.equigest.fr

Sélection et évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires retenus pour l'exécution des ordres de bourse sont choisis par les gérants de manière objective et documentée, et approuvés collégialement par l'ensemble de la gestion et de la direction ; cette sélection est faite sous le contrôle du Comité d'Audit.

Ils sont notés selon différents critères (tarification, back-office, analyse, relation, exécution, relation avec le dépositaire, capacité à donner des prix en bloc).

La SICAV calcule son risque global via la méthode du calcul de l'engagement (anciennement méthode linéaire).

Critères sociaux environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement (ESG)

Les analyses fournies par MSCI-ESG permettent d'intégrer les critères ESG dans les choix d'investissement au travers d'une notation. Cette notation est la traduction d'un score global, moyenne pondérée des scores attribués aux enjeux clés choisis parmi 33 pour chaque secteur d'activité puis faisant l'objet d'un ajustement pour être neutre d'un secteur à l'autre.

La politique d'investissement (cf. ci-dessus) permet ainsi d'écarter les sociétés qui se comportent moins bien en ce qui concerne l'environnement (changement climatique, capital naturel, pollution et déchets, opportunités environnementales), le sociétal (engagement produit, capital humain, prise en compte des parties prenantes, opportunités sociétales), ou la gouvernance (comportement de l'entreprise et gouvernance de l'entreprise).

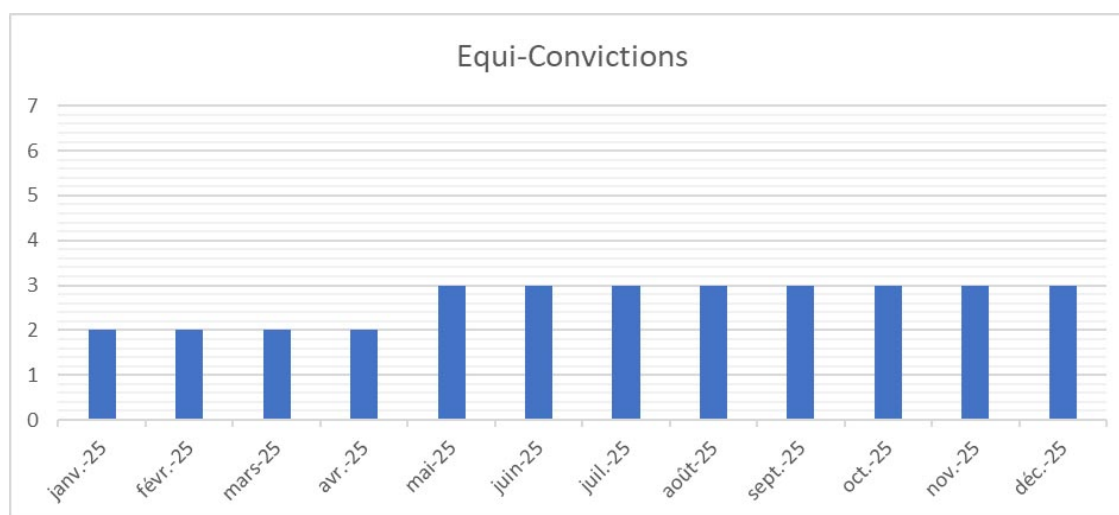
La gestion est engagée à ne pas investir sur des sociétés qui feraient l'objet d'une notation inférieure à BB par l'agence MSCI ESG. Une marge de manœuvre est laissée pour détenir jusqu'à 30% d'émetteurs non notés ESG, afin de ne pas interdire l'investissement dans des structures de petite taille qui ne feraient pas l'objet d'un suivi par l'agence. En pratique, les sociétés non notée ESG représentaient moins de 20% du portefeuille en fin d'exercice.

La note moyenne A calculée en fin d'exercice sur la totalité du portefeuille a marqué la bonne qualité extra-financière des investissements détenus.

Reporting SFDR Article 8

- Au 31/12/2025, en respect des critères de notation ESG, la note globale du portefeuille est de A sur une échelle de AAA à CCC

Au cours de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille a fluctué entre AA et A. Elle est restée supérieure à celle de son univers d'investissement et a varié comme suit :



Avec la table de correspondance suivante :

| | |
|-----|---|
| AAA | 1 |
| AA | 2 |
| A | 3 |
| BBB | 4 |
| BB | 5 |
| B | 6 |
| CCC | 7 |

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Information sur la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficace de portefeuille : Non applicable

Instruments financiers dérivés : Néant

Politique de Rémunération

La politique de rémunération mise en place au sein d'Equigest est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds

d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

- Montant des rémunérations versées en 2024 :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables non différées) versées par Equigest à l'ensemble de son personnel (soit 10 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2024) s'est élevé à 1 394 128 euros. Ce montant se décompose comme suit :

Montant total des rémunérations fixes versées par Equigest sur l'exercice : 1 341 628 euros, soit 96,2% du total des rémunérations l'ont été sous la forme de rémunération fixe.

Montant total des rémunérations variables versées par Equigest sur l'exercice : 52 500 euros, 3,8% du total des rémunérations versées par Equigest.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables non différées) versées sur l'exercice, 720 000 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs », 1 046 583 euros concernaient les gérants et autres personnes dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPCVM gérés.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Règlement SFTR (Securities Financing Transaction Regulation)

Aucun instrument SFTR.

Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte – Article L.533-22-1 code monétaire et financier

Non concerné car l'actif net est inférieur à 500 millions d'euros.

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

- Pierre-Xavier CROCICCHIA

Nature du mandat dans la société : Président Directeur Général depuis le 19 mai 2022

Directeur Général auparavant

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- Président directeur général d'EQUIGEST
- Président directeur général de FGC
- Président d'Equi-Trésorerie Plus (SICAV)
- Directeur général d'Equi-Convertibles (SICAV)

- EQUIGEST, représentée par Bruno HERTZ

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- Responsable de l'analyse financière chez Equigest
- SICAV Equi-Convertibles R.P FGC

- FGC, représentée par Sébastien Duros

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- Gérant Analyste chez Equigest

- MACIF, représentée par Sabine Castellan-Poquet

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- OFI AM, représentée par Gilles PECAUT

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- Gérant mandats chez OFI AM
- Membre du Comité d'investissement de la Sicav Emergence de New Alpha

Mandats (pers physique incluant RP) (01/01/2023 - 31/12/2023)

| Personne physique ou morale (incluant représentant permanent) | Dénomination sociale de l'entité dans laquelle le mandat est exercé | Forme juridique de l'entité dans laquelle le mandat est exercé | Type de mandat ou fonction | |
|---|---|--|---|------------------------------------|
| Mme Sabine CASTELLAN POQUET | Abeille Assurances Holding | SA | Membre du Conseil d'administration | |
| | Compagnie Fonciere de la Macif | Société par Actions Simplifiée | Membre du Conseil d'administration | |
| | Emergence | Société d'Investissement à Capital Variable | Vice-président du Conseil d'administration | |
| | Fonciere de Lutece | SA | Membre du Conseil d'administration | |
| | Global Sicav (ex Ofi Financial Investment) | Société d'Investissement à Capital Variable | Membre du Conseil d'administration | |
| | Global Sicav (ex Ofi Financial Investment) | Société d'Investissement à Capital Variable | Président | |
| | HDP MACIF 6 | Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle | Président | |
| | HDP Macif 7 | Société par Actions Simplifiée | Président | |
| | HDP Macif 8 | Société par Actions Simplifiée | Président | |
| | HDP Macif 9 | Société par Actions Simplifiée | Président | |
| | Macif Impact ESS | Société par Actions Simplifiée | Membre du Comité d'investissement | |
| | MACIF INVESTISSEMENT (Aéma Finance ex MMF) | Groupement d'Intérêt Economique | Directeur général | |
| | Macif Participations | Société par Actions Simplifiée | Membre du Conseil d'administration | |
| | Macif Participations | Société par Actions Simplifiée | Président | |
| | Mutavie | SE (Société Européenne) | Membre du Directoire | |
| | Siem | Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle | Membre du Comité de direction | |
| | Mme Sabine CASTELLAN POQUET Représentant de Macif SAM | Emergence | Société d'Investissement à Capital Variable | Membre du Conseil d'administration |
| | | Equi-Convictions | Société d'Investissement à Capital Variable | Membre du Conseil d'administration |
| Ofi Invest Real Estate SGP | | SA | Membre du Conseil de surveillance | |

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

An abstract graphic consisting of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, starting from the bottom left and sweeping upwards and to the right across the lower half of the page.

BILAN

Actif

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Immobilisations corporelles nettes | - | - |
| Titres financiers | | |
| Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾ | 47 076 074,19 | 42 246 593,07 |
| Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé | 47 076 074,19 | 42 246 593,07 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾ | - | - |
| Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾ | - | - |
| Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances (D) | - | - |
| Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 5 102 836,92 | 4 602 513,09 |
| OPCVM | 5 102 836,92 | 4 602 513,09 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | - | - |
| Autres OPC et fonds d'investissement | - | - |
| Dépôts (F) | - | - |
| Instruments financiers à terme (G) | - | - |
| Opérations temporaires sur titres (H) | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Prêts (I) | - | - |
| Autres actifs éligibles (J) | - | - |
| Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J) | 52 178 911,11 | 46 849 106,16 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | - | - |
| Comptes financiers | 1 282 440,05 | 1 085 091,15 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 1 282 440,05 | 1 085 091,15 |
| Total Actif I + II | 53 461 351,16 | 47 934 197,31 |

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 48 119 577,15 | 50 484 184,33 |
| Report à nouveau sur revenu net | - | - |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | - | - |
| Résultat net de l'exercice | 5 269 916,23 | -2 614 817,86 |
| Capitaux propres I | 53 389 493,38 | 47 869 366,47 |
| Passifs de financement II ⁽¹⁾ | - | - |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾ | 53 389 493,38 | 47 869 366,47 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Instruments financiers à terme (B) | - | - |
| Emprunts | - | - |
| Autres passifs éligibles (C) | - | - |
| Sous-total passifs éligibles III = A + B + C | - | - |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 66 680,08 | 59 717,51 |
| Concours bancaires | 5 177,70 | 5 113,33 |
| Sous-total autres passifs IV | 71 857,78 | 64 830,84 |
| Total Passifs: I + II + III + IV | 53 461 351,16 | 47 934 197,31 |

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur actions | 1 103 520,70 | 1 392 110,87 |
| Produits sur obligations | - | - |
| Produits sur titres de créance | - | - |
| Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾ | - | - |
| Produits sur instruments financiers à terme | - | - |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Produits sur prêts et créances | - | - |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Autres produits financiers | 14 462,64 | 41 010,66 |
| Sous-total Produits sur opérations financières | 1 117 983,34 | 1 433 121,53 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur opérations financières | - | - |
| Charges sur instruments financiers à terme | - | - |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | - | - |
| Charges sur emprunts | - | - |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | - | - |
| Charges sur passifs de financement | - | - |
| Autres charges financières | -329,18 | -379,79 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -329,18 | -379,79 |
| Total Revenus financiers nets (A) | 1 117 654,16 | 1 432 741,74 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance | - | - |
| Autres produits | - | - |
| Autres charges : | | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -553 057,04 | -584 406,29 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | - | - |
| Impôts et taxes | - | - |
| Autres charges | -17 225,56 | -16 803,99 |
| Sous-total Autres produits et Autres charges (B) | -570 282,60 | -601 210,28 |
| Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B | 547 371,56 | 831 531,46 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | 3 569,24 | -31 318,55 |
| Sous-total revenus nets I = C + D | 550 940,80 | 800 212,91 |

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|---------------------|----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus et moins-values réalisées | 1 703 089,77 | -424 336,15 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -91 883,03 | -85 166,82 |
| Frais de recherche | - | - |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | - | - |
| Indemnités d'assurance perçues | - | - |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | - | - |
| Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E | 1 611 206,74 | -509 502,97 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F | 7 282,17 | 39 547,21 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F | 1 618 488,91 | -469 955,76 |
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | 3 083 451,39 | -3 030 044,82 |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises | 262,09 | -225,99 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | - | - |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | - | - |
| Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G | 3 083 713,48 | -3 030 270,81 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H | 16 773,04 | 85 195,80 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H | 3 100 486,52 | -2 945 075,01 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J | - | - |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K | - | - |
| Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K | - | - |
| Impôt sur le résultat V | - | - |
| Résultat net I + II + III - IV - V | 5 269 916,23 | -2 614 817,86 |

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

La SICAV a pour objectif de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition minimale de 75% sur le marché des actions de la zone euro. Dans ce cadre, l'équipe de gestion investira de manière opportuniste en actions de la zone euro, toutes tailles de capitalisations boursières confondues.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| Exprimés en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 29-12-2023 | 30-12-2022 | 31-12-2021 |
|------------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Actif net total | 53 389 493,38 | 47 869 366,47 | 53 412 485,28 | 79 933 175,42 | 66 477 584,44 |

| Exprimés en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 29-12-2023 | 30-12-2022 | 31-12-2021 |
|--|-----------------|------------|------------|------------|------------|
| PART A | | | | | |
| FR0010819490 | | | | | |
| Nombre de parts ou actions | 1 646,00 | 1 660,00 | 2 766 | 3 032 | 3 172 |
| Valeur liquidative unitaire | 1 966,53 | 1 790,01 | 1 906,12 | 1 761,15 | 2 147,43 |
| Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire ⁽²⁾ | 61,39 | -6,14 | 194,48 | -72,09 | 153,50 |

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

| EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 | 29-12-2023 | 30-12-2022 | 31-12-2021 |
|---|-------------------|------------|------------|------------|------------|
| PART B | | | | | |
| FR0010824482 | | | | | |
| Nombre de parts ou actions | 464,416 | 461,586 | 469,586 | 795,404 | 526,000 |
| Valeur liquidative unitaire | 107 990,64 | 97 268,84 | 102 516,12 | 93 780,46 | 113 433,33 |
| Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes) | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾ | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire ⁽²⁾ | 4 453,71 | 737,57 | 11 394,59 | -3 056,21 | 8 568,52 |

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

EQUIGEST a confié les prestations de valorisation relatives au portefeuille géré à Société Générale Securities Services Net Asset Value. EQUIGEST reste responsable de la bonne valorisation des instruments financiers.

La SICAV est valorisée en cours de clôture.

La devise de valorisation de la SICAV est l'Euro.

La SICAV s'est conformée aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Pour la détermination des valeurs liquidatives, le portefeuille est évalué selon les règles suivantes :

- **Les actions** : elles sont valorisées au cours de clôture.
- **Les obligations** : les obligations convertibles, classiques sont valorisées sur la base du cours « BGN » et « Last Price », fourni par Bloomberg.
- **Les actions ou parts d'OPCVM** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- **Les titres de créances négociables et assimilés** sont évalués :

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN. Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché, sauf ceux qui sont couverts par des swaps.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les titres pris ou mis en pension sont valorisés selon les conditions du contrat d'origine.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.

- **Les opérations à terme fermes et conditionnelles** sont évaluées au dernier cours de compensation connu. Les options sont évaluées selon la même méthode que leur valeur support : dernier cours pour les valeurs françaises, cours de leur marché d'origine convertis en euro pour les valeurs étrangères non cotées sur un marché français. Les opérations d'échange de taux sont valorisées au prix de marché.

- Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan :

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

- **Change à terme de devises** : les contrats de change à terme sont évalués selon le principe de l'amortissement linéaire de départ et report.

Devise de comptabilité

La devise de valorisation de la SICAV est l'euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

- Résultat net : La SICAV capitalise son résultat net (action A et action B)
- Plus-values nettes réalisées : La SICAV capitalise ses plus-values nettes réalisées (action A et action B)

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Capitaux propres début d'exercice | 47 869 366,47 | 53 412 485,28 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾ | 368 208,79 | 122 334,99 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -90 373,66 | -2 957 211,48 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 547 371,56 | 831 531,46 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 1 611 206,74 | -509 502,97 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation | 3 083 713,48 | -3 030 270,81 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | - | - |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 53 389 493,38 | 47 869 366,47 |

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART A

| FR0010819490 | En parts ou actions | En montant |
|---|---------------------|-------------------|
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 24 | 44 487,13 |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice | -38 | -72 145,13 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -14 | -27 658,00 |

PART A

| | En montant |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de souscription acquises | - |
| Commissions de rachat acquises | - |
| Total des commissions acquises | - |

PART B

| FR0010824482 | En parts ou actions | En montant |
|---|---------------------|-------------------|
| Parts ou actions souscrites durant l'exercice | 3 | 323 721,66 |
| Parts ou actions rachetées durant l'exercice | -0,17 | -18 228,53 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 2,83 | 305 493,13 |

PART B

| | En montant |
|---------------------------------------|------------|
| Commissions de souscription acquises | - |
| Commissions de rachat acquises | - |
| Total des commissions acquises | - |

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

| Code ISIN de la part ou action | Libellé de la part ou action | Affectation des sommes distribuables | Devise de la part ou action | Actif net en devise de la part ou action | Nombre de parts ou actions | Valeur liquidative en devise de la part ou action |
|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|--|----------------------------|---|
| FR0010819490 | PART A | Capitalisable | EUR | 3 236 909,21 | 1 646 | 1 966,53 |
| FR0010824482 | PART B | Capitalisable | EUR | 50 152 584,17 | 464,416 | 107 990,64 |

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

| Exprimés en milliers d'EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|------------------|---|-------------|--------------|------------|------------|
| | | France+/- | Pays-Bas+/- | Allemagne+/- | Italie+/- | Espagne+/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 47 076,07 | 25 384,50 | 6 951,13 | 5 351,60 | 5 015,92 | 2 856,90 |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | - | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Options | - | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Swaps | - | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Autres instruments financiers | - | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Total | 47 076,07 | N/A | N/A | N/A | N/A | N/A |

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

| Exprimés en milliers d'EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|----------------------------|----------------|--|------------|----------|------------------------------------|----------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - |
| - | - | - | - | - | - | - |
| Autres | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

| Exprimés en milliers d'EUR | Exposition +/- | Ventilation par nature de taux | | | |
|--|-------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 1 282,44 | - | - | - | 1 282,44 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | -5,18 | - | - | - | -5,18 |
| Emprunts | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | N/A | - | - | - | - |
| Options | N/A | - | - | - | - |
| Swaps | N/A | - | - | - | - |
| Autres instruments financiers | N/A | - | - | - | - |
| Total | N/A | - | - | - | 1 277,26 |

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

| Exprimés en milliers d'EUR | Ventilation par durée résiduelle | | | | | | |
|--|----------------------------------|-------------------|----------------------|------------------|------------------|-------------------|----------------|
| | 0 - 3 mois +/- | 3 - 6 mois +/- | 6 mois - 1 an +/- | 1 - 3 ans +/- | 3 - 5 ans +/- | 5 - 10 ans +/- | >10 ans +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 1 282,44 | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | -5,18 | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts | - | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | - | - | - | - | - | - | - |
| Options | - | - | - | - | - | - | - |
| Swaps | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres instruments | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | 1 277,26 | - | - | - | - | - | - |

Exposition directe sur le marché des devises

| <i>Exprimés en milliers d'EUR</i> | GBP+/- | Devise 02 +/- | Devise 03 +/- | Devise 04 +/- | Autres devises +/- |
|--|---------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Créances | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | -5,18 | - | - | - | - |
| Emprunts | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | - | - | - | - | - |
| Devises à livrer | - | - | - | - | - |
| Futures, options, swaps | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - |
| Total | -5,18 | - | - | - | - |

Exposition directe aux marchés de crédit

| <i>Exprimés en milliers d'EUR</i> | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|-----------------------------|---------------------------------|-------------------------|
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | - | - | - |
| Solde net | - | - | - |

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| <i>exprimés en milliers d'Euro</i> | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|---|---|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers à terme non compensés | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres reçus en garantie | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | - | - |
| Dépôt de garantie espèces versé | - | - |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | - | - |
| Instruments financiers à terme non compensés | - | - |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | - | - |

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

| | 31/12/2025 |
|-------------------------------------|-------------------|
| Créances | |
| Souscriptions à recevoir | - |
| Souscriptions à titre réductible | - |
| Coupons à recevoir | - |
| Ventes à règlement différé | - |
| Obligations amorties | - |
| Dépôts de garantie | - |
| Frais de gestion | - |
| Autres débiteurs divers | - |
| Total des créances | - |
| Dettes | |
| Souscriptions à payer | - |
| Rachats à payer | - |
| Achats à règlement différé | - |
| Frais de gestion | -66 442,48 |
| Dépôts de garantie | - |
| Autres créditeurs divers | -237,60 |
| Total des dettes | -66 680,08 |
| Total des créances et dettes | -66 680,08 |

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des coûts liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie frais du DICI.

| Frais facturés à l'OPC | Assiette | Taux, barème (TTC) |
|--|------------------------------------|--|
| Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion | Actif net | Action A : 2.392% TTC Taux maximum Action B : 1.7940% TTC Taux maximum |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | (*) |
| Commissions de mouvement Société de gestion : Dépositaire (1) : | Prélèvement sur chaque transaction | Néant De 15 à 60 T TTC |
| Commission de surperformance | Actif net | 10% TTC de la surperformance au-delà de 10% annualisés. En cas de sousperformance, il y aura une reprise de provisions à hauteur des dotations. Ces frais sont ajustés à chaque calcul de la valeur liquidative et sont prélevés à la clôture de l'exercice de la SICAV. |

(*) La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC.

(1) Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Modalités de calcul de la commission de surperformance

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

Période de cristallisation de la commission de surperformance

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1er janvier au 31 décembre. Exceptionnellement, la première période s'étendra de la date d'initiation du fonds à la date de clôture de l'exercice suivant.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

Le seuil de performance annualisé de référence est de 10%. L'indicateur de référence est donc un indice fictif dont la performance annuelle est calculée comme suit :

Performance depuis le début de l'année à date J

Nombre de jours écoulés depuis la date de clôture du dernier exercice écoulé $\times 10\%$

365

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 10% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence. Le dépassement de l'indicateur de référence assure une performance positive de l'OPC.

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPC par rapport à l'Indicateur de Référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations existantes

La méthodologie appliquée pour le calcul de la commission de surperformance s'appuie sur la méthode de calcul de « l'actif fictif » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que l'OPC original, incrémenté de la performance de l'Indicateur de Référence. Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel de l'OPC. La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance de l'OPC par rapport à son Indicateur de Référence.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage

En cas de surperformance de l'OPC à l'issue de la période de cristallisation et de performance positive de l'OPCVM, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de sous-performance de l'OPC par rapport à son indice de référence à l'issue de la période de cristallisation aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation initiale est allongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

Cas simple du paiement de la commission sur une période de référence d'une année Au premier exercice, la surperformance de 2% permet de payer 0,2% de commission de surperformance.

Cas du paiement de la commission l'année suivant une sous-performance

Au deuxième exercice la sous-performance de -1% vient augmenter la provision de sous-performance de -1%. Cette sous-performance provisionnée est compensée en année trois par 12% de surperformance qui déclenche le paiement de la commission de surperformance sur 11% après déduction des 1% provisionnés. Les sous-performances accumulées à compenser sont alors portées à 0%.

Cas d'une période de référence du calcul de la performance de trois ans

Au cinquième exercice, la sous-performance provisionnée en début d'exercice de -10% n'est pas totalement compensée par la surperformance de 7% réalisée sur l'année. La provision de sous-performance accumulée est alors portée à -3% sans qu'une commission de surperformance ne soit payée. Au sixième exercice, la surperformance de 12% compense les -3% provisionnés précédemment et permet une surperformance sur une période de 3 ans de 9% ce qui permet le paiement d'une commission de surperformance de 0,9%.

Cas pratique d'une sous performance non compensée sur une période de référence de cinq ans

Au onzième exercice, la sous-performance creusée en année sept n'a jamais été compensée : la surperformance calculée sur 5 ans s'élève à -7% et ne permet pas le paiement d'une commission de surperformance. Au douzième exercice, la sous-performance de l'année sept n'est plus prise en compte car la durée de la période de référence pour le calcul de la surperformance est limitée à 5 ans. Le calcul se fait ici sur une période de 3 ans avec une sous performance accumulée à compenser en début d'exercice de -2% (-3% en année dix et 1% en année onze). Cette dernière est compensée en année douze grâce à une surperformance de 3% sur l'exercice qui permet une surperformance d'1% sur 3 ans et donc le paiement d'une commission de surperformance.

PART A

| FR0010819490 | 31/12/2025 |
|-----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 66 170,59 |
| Frais fixes en % actuel | 2,09 |
| Frais variables | - |
| Frais variables en % actuel | - |
| Rétrocessions de frais de gestion | - |

PART B

| FR0010824482 | 31/12/2025 |
|-----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes | 504 112,01 |
| Frais fixes en % actuel | 1,04 |
| Frais variables | - |
| Frais variables en % actuel | - |
| Rétrocessions de frais de gestion | - |

Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|---|------------|
| Garanties reçues | |
| Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Garanties données | |
| Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | - |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | - |
| Autres engagements hors-bilan | - |
| Total | - |

Acquisitions temporaires

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|--|------------|
| Titres acquis à réméré | - |
| Titres pris en pension livrée | - |
| Titres empruntés | - |
| Titres reçus en garantie | - |

Instruments d'entités liées

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025 |
|--|--------------|-----------------------------------|---------------------|
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements | | | |
| | FR0011540574 | EQUI-ACTIONS SUISSE PART I | 1 968 789,60 |
| | FR0000289860 | EQUI-CONVERTIBLES | 1 521 893,52 |
| | FR0014006Q63 | EQUI-DEVELOPPEMENT DURABLE PART I | 1 612 153,80 |
| Total | | | 5 102 836,92 |

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-------------------|------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Revenus nets | 550 940,80 | - |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 550 940,80 | - |
| Report à nouveau | - | - |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 550 940,80 | - |

PART A

| FR0010819490 | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-----------------|------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 2 392,46 | - |
| Total | 2 392,46 | - |
| (*) Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| (**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

PART B

| FR0010824482 | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-------------------|------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 548 548,34 | - |
| Total | 548 548,34 | - |
| (*) Information relative aux acomptes versés | | |
| Montant unitaire | - | - |
| Crédits d'impôts totaux | - | - |
| Crédits d'impôts unitaires | - | - |
| (**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu | - | - |

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 1 618 488,91 | - |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | - | - |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 1 618 488,91 | - |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 1 618 488,91 | - |

PART A

| FR0010819490 | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|------------------|------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | 98 659,54 | - |
| Total | 98 659,54 | - |
| (*) Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| (**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |

PART B

| FR0010824482 | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|---------------------|------------|
| Devise | EUR | EUR |
| Affectation : | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | - | - |
| Capitalisation | 1 519 829,37 | - |
| Total | 1 519 829,37 | - |
| (*) Information relative aux acomptes versés | | |
| Acomptes unitaires versés | - | - |
| (**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | - | - |

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

| Instruments | Devise | Quantité | Montant | %AN |
|---|--------|----------|----------------------|--------------|
| Actions et valeurs assimilées | | | 47 076 074,19 | 88,17 |
| Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 47 076 074,19 | 88,17 |
| act de ser d interm pour le transport de fret | | | 789 120,00 | 1,48 |
| ID LOGISTICS GROUP | EUR | 1 920 | 789 120,00 | 1,48 |
| Act de telecom filaires. sans fil et satellitaires | | | 1 009 175,10 | 1,89 |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM | EUR | 36 485 | 1 009 175,10 | 1,89 |
| act d ingenierie et de cons technique connexe | | | 2 196 823,80 | 4,11 |
| ALTEN | EUR | 13 324 | 965 323,80 | 1,81 |
| SPIE SA | EUR | 25 000 | 1 231 500,00 | 2,30 |
| Activites d agence de publicite | | | 905 341,92 | 1,70 |
| PUBLICIS GROUPE | EUR | 10 216 | 905 341,92 | 1,70 |
| Activites de programmation informatique | | | 1 384 092,50 | 2,59 |
| CAPGEMINI SE | EUR | 9 730 | 1 384 092,50 | 2,59 |
| Activites des agences de placement de main- oeuvr | | | 739 140,00 | 1,38 |
| GROUPE CRIT | EUR | 12 700 | 739 140,00 | 1,38 |
| Activites de spectacle | | | 1 060 640,00 | 1,99 |
| LAGARDERE | EUR | 56 000 | 1 060 640,00 | 1,99 |
| Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension | | | 550 830,00 | 1,03 |
| ASSYSTEM | EUR | 12 900 | 550 830,00 | 1,03 |
| Autre intermediation monetaire | | | 3 817 360,82 | 7,15 |
| BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA SPA | EUR | 65 000 | 593 450,00 | 1,11 |
| BANCO SANTANDER SA | EUR | 158 200 | 1 593 074,00 | 2,98 |
| INTESA SANPAOLO SPA | EUR | 178 015 | 1 054 026,82 | 1,98 |
| SEB SA | EUR | 11 700 | 576 810,00 | 1,08 |
| Autres activites de telecommunications | | | 559 572,00 | 1,05 |
| CELLNEX TELECOM S.A. | EUR | 20 400 | 559 572,00 | 1,05 |
| Comm détail habillement en magasin spécialisé | | | 704 250,00 | 1,32 |
| INDITEX | EUR | 12 500 | 704 250,00 | 1,32 |
| Commerce de gros de produits chimiques | | | 696 060,00 | 1,30 |
| IMCD B.V | EUR | 9 000 | 696 060,00 | 1,30 |
| Construction aeronautique et spatiale civile | | | 3 755 040,00 | 7,03 |
| AIRBUS BR BEARER SHS | EUR | 6 455 | 1 280 672,00 | 2,40 |
| SAFRAN | EUR | 8 320 | 2 474 368,00 | 4,63 |
| Construction aeronautique et spatiale militaire | | | 2 206 080,00 | 4,13 |
| THALES SA | EUR | 9 600 | 2 206 080,00 | 4,13 |

| Instruments | Devise | Quantité | Montant | %AN |
|---|--------|----------|--------------|------|
| Distribution combustibles gazeux par conduites | | | 999 108,00 | 1,87 |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ | EUR | 6 380 | 999 108,00 | 1,87 |
| Édition d'autres logiciels | | | 3 158 373,00 | 5,92 |
| NEMETSCHKE | EUR | 8 300 | 770 240,00 | 1,44 |
| SAP SE | EUR | 7 700 | 1 604 295,00 | 3,01 |
| SIDETRADE | EUR | 3 239 | 783 838,00 | 1,47 |
| Extraction autres miner mét n.fer | | | 531 468,00 | 0,99 |
| IMERYS SA | EUR | 22 200 | 531 468,00 | 0,99 |
| Fab aut articles d'habillement et accessoires | | | 933 640,00 | 1,75 |
| MONCLER SPA | EUR | 17 000 | 933 640,00 | 1,75 |
| Fabr. carrosseries et remorques | | | 1 941 840,50 | 3,64 |
| FERRARI NV | EUR | 3 120 | 994 344,00 | 1,86 |
| TRIGANO | EUR | 5 405 | 947 496,50 | 1,78 |
| Fabr. d'autres équipements automobiles | | | 799 926,65 | 1,50 |
| BREMBO NV | EUR | 84 963 | 799 926,65 | 1,50 |
| Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a. | | | 708 875,00 | 1,33 |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI | EUR | 5 300 | 708 875,00 | 1,33 |
| Fabr. matériel levage et manutention | | | 892 584,00 | 1,67 |
| JUNGHEINRICH VORZ. | EUR | 25 200 | 892 584,00 | 1,67 |
| Fabr. parfums et Prod. pour la toilette | | | 1 327 092,00 | 2,49 |
| LOREAL SA | EUR | 3 620 | 1 327 092,00 | 2,49 |
| Fabrication carreaux en céramique | | | 506 761,00 | 0,95 |
| WIENERBERGER | EUR | 16 550 | 506 761,00 | 0,95 |
| Fabrication ciment | | | 774 800,00 | 1,45 |
| BUZZI SPA | EUR | 14 900 | 774 800,00 | 1,45 |
| Fabrication composants électroniques | | | 2 733 825,00 | 5,12 |
| ASML HOLDING N.V. | EUR | 1 800 | 1 658 520,00 | 3,11 |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM | EUR | 28 500 | 1 075 305,00 | 2,01 |
| Fabrication d'autres matériels électriques | | | 1 278 862,50 | 2,39 |
| LEGRAND | EUR | 10 050 | 1 278 862,50 | 2,39 |
| Fabrication d'autres Prod. chimiques n.c.a. | | | 547 575,00 | 1,03 |
| ARKEMA | EUR | 10 500 | 547 575,00 | 1,03 |
| Fabrication d'autres textiles n.c.a. | | | 2 037 120,00 | 3,82 |
| HERMES INTERNATIONAL | EUR | 960 | 2 037 120,00 | 3,82 |
| Fabrication d'emballages en bois | | | 46 300,00 | 0,09 |
| OENEO | EUR | 5 000 | 46 300,00 | 0,09 |
| Fabrication préparations pharmaceutiques | | | 2 580 078,00 | 4,83 |
| IPSEN | EUR | 6 600 | 785 400,00 | 1,47 |
| SARTORIUS STEDIM BIOTECH | EUR | 3 740 | 785 400,00 | 1,47 |
| UCB SA | EUR | 4 230 | 1 009 278,00 | 1,89 |

| Instruments | Devise | Quantité | Montant | %AN |
|--|---------------|-----------------|----------------------|--------------|
| Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques | | | 1 024 164,00 | 1,92 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SA | EUR | 4 360 | 1 024 164,00 | 1,92 |
| infra infor. trait de donnees. heb et act connexes | | | 812 728,00 | 1,52 |
| WOLTERS KLUWER CVA | EUR | 9 200 | 812 728,00 | 1,52 |
| loc et expl de biens immobiliers propres ou loues | | | 727 238,40 | 1,36 |
| UNIBAIL RODAMCO SE REITS | EUR | 7 840 | 727 238,40 | 1,36 |
| Production d'électricité | | | 1 659 999,00 | 3,11 |
| ENEL SPA | EUR | 187 000 | 1 659 999,00 | 3,11 |
| Toutes aut act specialisees. scientifiques et tech | | | 680 190,00 | 1,27 |
| NEURONES | EUR | 15 800 | 680 190,00 | 1,27 |
| Parts d'OPC et fonds d'investissements | | | 5 102 836,92 | 9,56 |
| OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne | | | 5 102 836,92 | 9,56 |
| EQUI-ACTIONS SUISSE PART I | EUR | 90 | 1 968 789,60 | 3,69 |
| EQUI-CONVERTIBLES | EUR | 852 | 1 521 893,52 | 2,85 |
| EQUI-DEVELOPPEMENT DURABLE PART I | EUR | 171 | 1 612 153,80 | 3,02 |
| Total | | | 52 178 911,11 | 97,73 |

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) | | | |
|--------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| | | | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | Actif | Passif | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| - | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | - | - | - | - |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|--|
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|--------|--|
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|--|
| | | Actif | Passif | +/- |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|--|
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|--------|--|
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|--|
| | | Actif | Passif | +/- |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|--|
| | | Actif | Passif | +/- |
| Futures | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Options | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Swaps | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Autres instruments | | | | |
| Sous total | | - | - | - |
| Total | | - | - | - |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) | | | | Classe de part couverte |
|--------------------|---------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|-------------------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) | |
| - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | - | - | - | - | - |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) | | | Classe de part couverte |
|--------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|----------------------|-------------|-------------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | Devises à livrer (-) | Montant (*) | |
| - | - | - | - | - | - | - |

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

| Libellé instrument | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition en Euro (*) | Classe de part couverte |
|---------------------------|----------------------|------------------------------------|--------|-------------------------------------|-------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- | |
| Futures | | | | | |
| Sous total | | - | - | - | |
| Options | | | | | |
| Sous total | | - | - | - | |
| Swaps | | | | | |
| Sous total | | - | - | - | |
| Autres instruments | | | | | |
| Sous total | | - | - | - | |
| Total | | - | - | - | |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

| | |
|---|----------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 52 178 911,11 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | - |
| Total instruments financiers à terme - actions | - |
| Total instruments financiers à terme - taux | - |
| Total instruments financiers à terme - change | - |
| Total instruments financiers à terme - crédit | - |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | - |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | - |
| Autres actifs (+) | 1 282 440,05 |
| Autres passifs (-) | -71 857,78 |
| Total = actif net | 53 389 493,38 |

INFORMATIONS SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **EQUI-CONVICTIONS**

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 969500UWD1L004A3RT22

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables.

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu les sociétés dont les risques extra-financiers étaient plus modérés que ceux des sociétés dans lesquelles il pouvait investir, en se référant aux caractéristiques E, S et G fournies par l'agence de notation extra-financière MSCI ESG.

Les données E concernant l'environnement ont tenu compte du changement climatique, du capital naturel, du traitement de la pollution et des déchets, et de la prise en compte des opportunités environnementales par les sociétés.

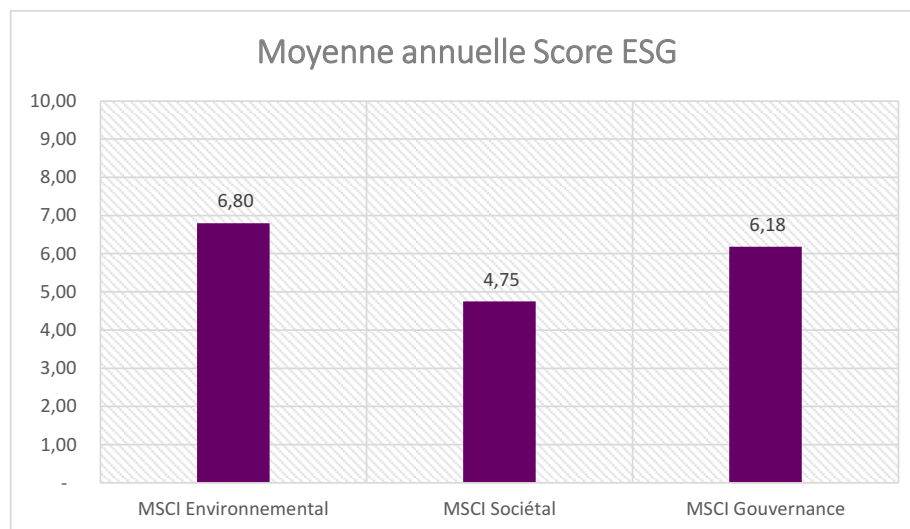
Les données S concernant le social/sociétal ont tenu compte du capital humain, de la gestion de qualité des produits et services fournis, des relations avec les parties prenantes, et de la prise en compte des opportunités sociales par les sociétés.

Les données G concernant la gouvernance ont tenu compte de la composition des conseils d'administration, de la politique de rémunération, de l'actionnariat, de la comptabilité, de l'éthique des affaires et de la transparence fiscale.

Dans le jugement, les risques extra-financiers qui sont estimés être les plus menaçants sont surpondérés par rapport à ceux qui le sont moins, pour éviter un effet de moyenne qui ferait disparaître les risques importants.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Durant la période sous revue, à savoir du 31 décembre 2024 au 31 décembre 2025, la performance moyenne des indicateurs des trois piliers E-S-G a été la suivante :



Source : Equigest – MSCI ESG

La méthodologie de notation de chacun de ces piliers est accessible sur le site de MSCI ESG.

Le taux de couverture du Fonds au 31 décembre 2025 de ses objectifs de développement durable (chiffre d'affaires relevant des objectifs de développement durable des Nations Unies) est estimé, selon la source MSCI ESG, à **8,0% du chiffre d'affaires**, comme indiqué ci-après :

| Estimation MSCI ESG de chiffres d'affaires liés aux objectifs de dév. durable des Nations Unies | |
|---|----------------------|
| Objectifs | % CA du Portefeuille |
| Environnementaux (titres détenus en direct) | 5,4% |
| Sociétaux (titres détenus en direct) | 2,6% |
| Environnementaux et sociétaux (fonds) | 1,4% |
| Total (Environnementaux + Sociétaux + Fonds) | 8,0% |

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Cette annexe au 31/12/2025 contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la troisième à être publiée, après celle au 31/12/2024.

Depuis un an, les 3 scores peuvent être qualifiés de stables :

- La moyenne annuelle du score MSCI Environnemental est passée de 6,83 à 6,80.
- La moyenne annuelle du score MSCI Sociétal est passée de 4,39 à 4,75.
- La moyenne annuelle du score MSCI Gouvernance est passée de 6,44 à 6,18.

Le taux de couverture par le Fonds de ses objectifs de développement durable (chiffre d'affaires relevant des objectifs de développement durable des Nations Unies) s'est légèrement amélioré, selon la source MSCI ESG, puisqu'il est passé de 7,3% à 8,0% du chiffre d'affaires entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Non applicable

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

Le fonds n'a pas pour objectif d'investir dans des investissements durables.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds prend en compte l'ensemble des facteurs E, S et G.

Toutefois, nous ne disposons pas encore des cadres analytiques et des données nécessaires permettant de définir des objectifs pour chaque Principale Incidence Négative. Par conséquent, le fonds ne fait pas de synthèse de ces incidences.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?



La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

31 décembre 2024 – 31 décembre 2025

| INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS | SECTEUR | % D'ACTIFS | PAYS |
|-------------------------------------|------------------------|------------|-------------|
| SAP SE | Technology | 10,83% | Germany |
| WOLTERS KLUWER N.V. | Consumer, Non-cyclical | 7,85% | Netherlands |
| BANCO SANTANDER, S.A. | Financial | 7,62% | Spain |
| FERRARI NV | Consumer, Cyclical | 7,38% | Italy |
| RENAULT | Consumer, Cyclical | 6,17% | France |
| SEB SA | Consumer, Cyclical | 5,72% | France |
| IMCD N.V. | Consumer, Cyclical | 4,81% | Netherlands |
| U C B | Consumer, Non-cyclical | 4,51% | Belgium |
| SOCIETE GENERALE | Financial | 4,36% | France |
| INTESA SANPAOLO SPA | Financial | 4,26% | Italy |
| BUZZI SPA | Industrial | 3,99% | Italy |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | Industrial | 3,81% | France |
| BRUNELLO CUCINELLI S.P.A. | Consumer, Cyclical | 3,53% | Italy |
| HERMES INTERNATIONAL | Consumer, Cyclical | 3,40% | France |

4

| | | | |
|---|------------------------|-------|-------------|
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES | Technology | 3,11% | Netherlands |
| BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA | Financial | 3,09% | Italy |
| L'OREAL | Consumer, Non-cyclical | 2,23% | France |
| NEMETSCHEK SE | Technology | 1,75% | Germany |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ | Energy | 1,62% | France |
| BREMBO | Consumer, Cyclical | 1,60% | Netherlands |
| SYMRISE AG | Basic Materials | 1,58% | Germany |
| ALTEN | Industrial | 1,25% | France |
| ASML HOLDING N.V. | Technology | 1,24% | Netherlands |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG | Technology | 1,14% | Germany |
| INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL, S.A. | Consumer, Cyclical | 0,80% | Spain |
| SPIE SA | Industrial | 0,73% | France |
| LAGARDERE SA | Consumer, Cyclical | 0,72% | France |
| CAPGEMINI | Technology | 0,61% | France |
| SIDETRADE | Technology | 0,29% | France |

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

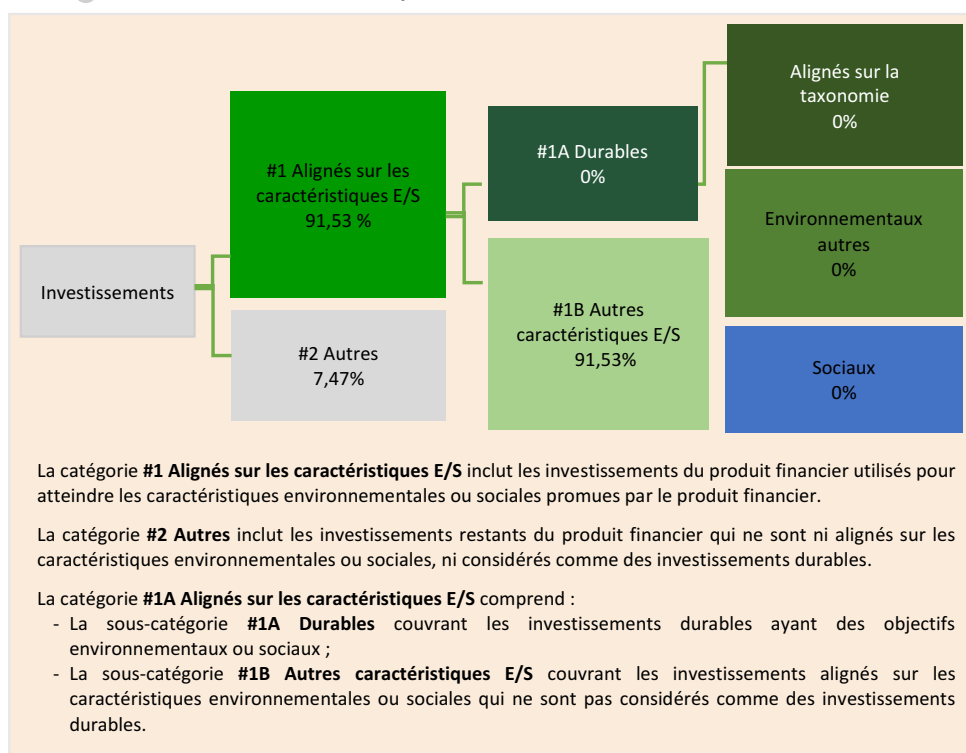
Au 31 décembre 2025, le portefeuille d'Equi-Convictions était constitué :
pour 91,53% du total de l'actif du fonds (contre 85,06% au 31.12.2024), par des investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S) ;
pour 7,47 % du total de l'actif du fonds (contre 14,94% au 31.12.2024) par des valeurs appartenant à la poche #2 Autres.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| SECTEURS | POIDS |
|------------------------|--------|
| CONSUMER, CYCLICAL | 34,12% |
| FINANCIAL | 19,34% |
| TECHNOLOGY | 18,98% |
| CONSUMER, NON-CYCLICAL | 14,58% |
| INDUSTRIAL | 9,78% |
| ENERGY | 1,62% |
| BASIC MATERIALS | 1,58% |

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

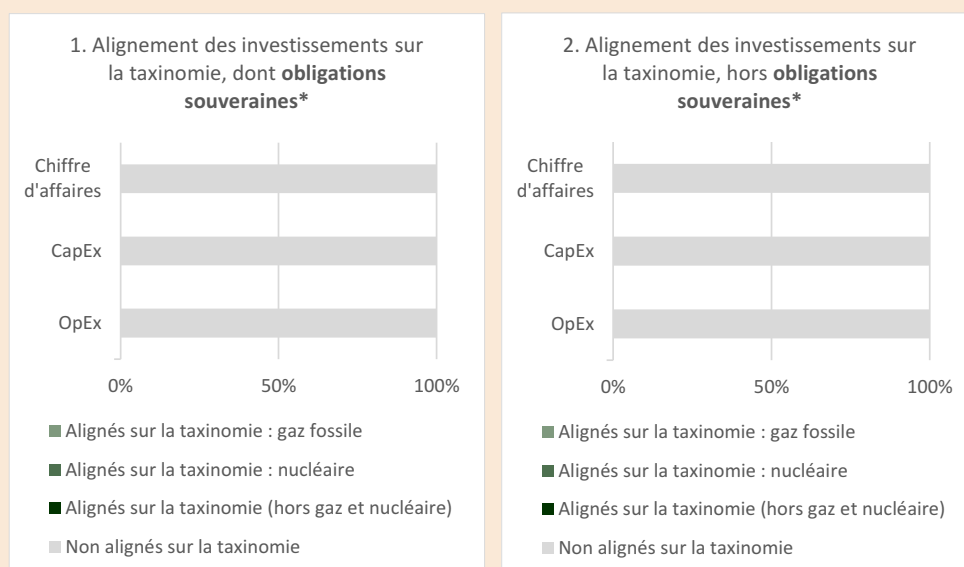
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce fonds qui n'a pas d'engagement en termes d'investissement durable ne cherche pas d'alignement sur la Taxinomie. Equigest estime préférable, par mesure de prudence et par manque de données, d'indiquer que le pourcentage d'investissement du fonds dans des activités alignées sur les objectifs environnementaux et sociaux de la Taxinomie représente **0%** de l'actif net du Fonds, à la date de la présente annexe.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Equigest estime préférable, par mesure de prudence et par manque de données, d'indiquer que le pourcentage d'investissement du fonds dans des activités alignées sur les objectifs environnementaux et sociaux de la Taxinomie représente 0% de l'actif net du Fonds, à la date de la présente annexe.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable

Le fonds n'a pas pour objet de sélectionner des investissements durables.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable

Le fonds n'a pas pour objet de sélectionner des investissements durables.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans « autres » sont des investissements liés à la stratégie du portefeuille, mais ne pouvant participer à l'atteinte des caractéristiques sociales et environnementales promues par le produit financier pour des raisons qui peuvent être liées à l'absence de données.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

1/ La mise en place d'une politique d'exclusion

L'application de la politique d'exclusion normative et sectorielle de la Société de gestion et en particulier l'exclusion (investissements directs en actions ou en obligations) à partir de seuils prédéfinis des émetteurs liés aux armes, au charbon thermique, au tabac, aux jeux d'argent, aux hydrocarbures non conventionnels.

Hydrocarbures non conventionnels :

- première règle d'exclusion : exclusion des émetteurs dont 25% au moins de la production totale d'énergie fossile est issue d'hydrocarbures non conventionnels ;
- deuxième règle d'exclusion : exclusion des émetteurs dont le revenu provenant de la production en zone arctique est supérieur à 10% ;
- troisième règle d'exclusion : exclusion des émetteurs dont les revenus provenant d'hydrocarbures non conventionnels excède 5%.

Autres :

Armes controversées : exclusion sur toute la chaîne de valeurs, dès le 1^{er} euro (source MSCI-ESG).

Charbon thermique : exclusion si la part du chiffre d'affaires due à l'extraction et à la vente est supérieure ou égale à 10%, si la part du chiffre d'affaires due à la production d'énergie est supérieure ou égale à 10% (sources MSCI-ESG ou Urgewald), et au premier euro de chiffre d'affaires en cas de développement d'un nouveau projet.

Tabac : exclusion d'un émetteur si la part de son chiffre d'affaires découlant de la production/vente de tabac est supérieure ou égale à 33% (source MSCI-ESG).

Jeux d'argent : exclusion d'un émetteur si la part de son chiffre d'affaires découlant de la production de jeux d'argent est supérieure ou égale à 33% (source MSCI-ESG).

2/ La notation extra-financière (notation ESG) des émetteurs.

Chaque émetteur s'est vu attribuer un score, moyenne pondérée des scores des thèmes environnement / social / gouvernance de MSCI ESG, corrigée pour équilibrer les notations sur l'ensemble des secteurs.

De ce score est déduit une **notation qui varie de CCC à AAA.**

Les entités d'un groupe de sociétés qui n'ont pas de notation propre reçoivent la notation de la principale structure opérationnelle de leur groupe si elle en a une, les décisions de cette dernière étant supposées directrices en matière d'ESG.

Le gérant ne pourra pas investir dans les titres d'émetteurs classés dans les 20% les moins bien notés de l'univers de son fonds, ou pour les fonds dont l'univers n'est pas précisé dans les titres notés B ou CCC.

En cas de dégradation et passage d'un émetteur dans une notation non investissable, et en fonction de la liquidité du marché concerné, le gérant devra vendre les titres détenus dans un délai de 1 à 6 mois.

Les portefeuilles peuvent détenir jusqu'à 30% de leur actif en émetteurs non notés par MSCI ESG.

3/le monitoring des controverses avec un reporting mensuel indiquant le score par type de controverse (« green » - « yellow » - « orange » - « red »)

En cas de controverse forte, l'émetteur flaggé en rouge doit sortir du portefeuille s'il y est présent, et/ou être exclu par principe de toute décision ultérieure d'investissement.

La politique d'investissement exclut également les sociétés ne respectant pas le règlement du Pacte Mondial de l'ONU. Le seuil d'exclusion est la survenance de l'information « fail », selon l'estimation MSCI ESG de l'alignement sur les principes du Pacte Mondial (UNGC_Compliance).

Chiffres de référence au 31.12.2025 :

| Lignes les mieux notées | | |
|------------------------------|-----|-----------|
| Emetteur | Rtg | % d'actif |
| ASML HOLDING NV | AAA | 3,11% |
| Equi-Developpement Durable I | AAA | 3,02% |
| SAP SE | AAA | 3,00% |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG | AAA | 2,01% |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | AAA | 1,92% |

| Score Controverses (0 : risque max / 10 : aucun risque) | | |
|--|---------|---------|
| Score par type de controverse | % Actif | Contrib |
| Green : | 9,3 | 48,38% |
| Yellow : | 3,1 | 21,48% |
| Orange : | 1,0 | 12,10% |
| Red : | 0,0 | 0,00% |
| Score sur portefeuille : | 13,4 | 81,97% |

Le score global MSCI ESG se situe à 7,0 au 31 décembre 2025, contre 7,1 au 31 décembre 2024



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice n'a été désigné comme référence pour déterminer si ce produit est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
Non applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*
Non applicable

